



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le jeudi 11 juillet à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 05 juillet 2024, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 05 juillet 2024
Nombre de présents	30	
Nombre de pouvoirs	5	Date de publication : 16 juillet 2024
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAUULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Guillaume SEGUIER, Mme Fanny MESPLET, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, Mme Isabelle RABAU-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSES : M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Patrice BOUCAU, M. Yves LOUME, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :

M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Aline DUZERT,
Mme Carine BROUSTAUT a donné pouvoir à M. Guillaume LAUSSU,
M. Patrice BOUCAU a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
M. Yves LOUME a donné pouvoir à Mme Isabelle RABAU-FAVEREAU,
M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET.

OBJET : FESTIVAL CLAP SUR LE POLAR

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU l'avis favorable de la COMMISSION CULTURE DU 2 JUILLET 2024.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa politique en faveur du livre et de la lecture publique, la ville de Dax, forte de l'expérience depuis 15 ans des « Rencontres à Lire », souhaite faire évoluer cet événement littéraire autour d'une rencontre thématique plus populaire, plus attractive et plus originale du 18 au 20 octobre 2024 avec le festival « CLAP sur le Polar : Cinéma Littérature et AdaPtations » ou comment passer de l'écrit à l'image.

CONSIDÉRANT que la ville de Dax assure la gestion en régie directe de la programmation du festival CLAP sur le Polar (annexe 1) et qu'il convient d'autoriser la ville à prendre en charge les cachets artistiques, la rémunération des auteurs et des intervenants, les frais de restauration, d'hébergement, de transport, de défraiements de tous les intervenants, les animations, les ateliers, ainsi que les dépenses techniques et logistiques selon le budget prévisionnel suivant :

DÉPENSES 59 000 €

- Budget artistique :	16 000 €
- Transport/Hébergement/Restauration :	5 000 €
- Frais Techniques :	5 000 €
- Frais divers :	3 000 €
- Taxes:	1 000 €
- Prix :	1 000 €
- Communication :	8 000 €
- Logistique et personnel (valorisation) :	20 000 €

RECETTES 10 000 €

- Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : 5 000 €
- Conseil départemental des Landes : 5 000 €

CONSIDÉRANT que la ville de Dax a élaboré un règlement du concours d'écriture comprenant les modalités du concours et les prix remis aux lauréats (annexe 2)

CONSIDÉRANT que les crédits correspondants sont inscrits au budget culture de la ville de Dax exercice 2024.

SUR PROPOSITION DE Mme DEDIEU Martine, Première Adjointe, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE l'organisation et le programme du festival CLAP sur le POLAR tel que présentés en annexe 1,

APPROUVE le plan de financement tel que proposé ci-dessus,

APPROUVE le règlement du concours d'écriture tel que présenté en annexe2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,
Fanny MESPLET.**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



**Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

CONCOURS D'ÉCRITURE 2024

Règlement du concours d'écriture organisé par la Ville de Dax dans le cadre du festival Clap sur le Polar, qui se tiendra du **18 au 20 octobre 2024**.

ARTICLE 1 : OBJET

Dans le cadre de Clap sur le Polar, événement culturel organisé par la Ville de Dax, représentée par son Maire, il est proposé d'organiser un concours d'écriture ouvert à tous à partir de 6 ans. L'inscription au concours est gratuite.

Ce concours d'écriture s'inscrit dans une double démarche :

- donner l'occasion à tous les participants de donner libre cours à leur imaginaire, de s'essayer à l'exercice littéraire, d'affirmer son style d'écriture, de devenir créateur.
- participer à la culture personnelle et collective des élèves par un projet éducatif et culturel liant le « Lire et l'Écrire ». L'écriture est indissociable de la lecture, et on ne lit jamais mieux que lorsqu'on a soi-même vécu l'expérience sensible, toujours très personnelle de l'écriture.

ARTICLE 2 : PÉRIODE DU CONCOURS

Le concours est ouvert du **15 juillet 2024** au **23 septembre 2024** à minuit, date de remise des productions.

Les productions devront être déposées à la bibliothèque-ludothèque municipale aux heures d'ouverture ou par mail : bibliotheque@dax.fr avant le **23 septembre 2024** à minuit.

Au mois d'octobre, un jury composé d'élus municipaux, de bibliothécaires, de ludothécaires, de libraires et d'habitants, se réunira pour désigner les lauréats. Les productions des candidats seront examinées selon les critères suivants : respect du thème, présentation, syntaxe, orthographe, qualité d'écriture, originalité.

Les résultats seront annoncés lors de Clap sur le Polar du 18 au 20 octobre 2024.

ARTICLE 3 : THÈME

Le thème choisi pour le concours 2024 est « **Dax à la loupe** » : mystère, suspens... Mène l'enquête et résous l'énigme en 2 pages !

ARTICLE 4 : FORME DU TEXTE ET OBLIGATIONS A RESPECTER

L'ensemble des productions seront manuscrites (écriture soignée) ou réalisées par ordinateur (police 10).

Le texte sera rédigé sur une seule feuille A4 recto verso maximum.

Tout texte présentant un caractère politique, confessionnel ou injurieux, contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs sera éliminé.

Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur l'œuvre. Celle-ci doit être anonyme. En cas de non respect, la nullité de l'œuvre sera déclarée.

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20240712-20240711-2-DE
Date de télétransmission : 15/07/2024
Date de réception en préfecture : 15/07/2024

Les productions seront impérativement accompagnées des renseignements suivants : noms, âges des candidats, catégorie dans laquelle ils concourent, adresse, numéro de téléphone et autorisation signée du représentant légal pour les participants mineurs (bulletin inscription ci-joint à compléter).

Un seul texte sera accepté par participant ou groupe de participants. Cependant, les candidats ayant participé au nom de leur classe dans le cadre scolaire sont aussi autorisés à déposer un texte différent en leur nom propre.

Dans le cas d'une participation scolaire, l'enseignant remettra 1 seul texte écrit collectivement par les élèves. Le texte sera enregistré au nom de la classe et l'enseignant indiquera son nom et ses coordonnées, ainsi que le niveau de la classe.

ARTICLE 5 : CATÉGORIES

Les candidats doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

6-10 ans	Participation scolaire
	Participation de groupe (2 à 3 personnes)
	Participation individuelle
11-15 ans	Participation scolaire
	Participation de groupe (2 à 3 personnes)
	Participation individuelle
16-20 ans	Participation scolaire
	Participation individuelle
Adultes	Participation individuelle

ARTICLE 6 : AUTORISATIONS

L'ensemble des candidats devra indiquer accepter la publication de leur production sur le site internet de la ville de Dax et son affichage ou sa lecture pendant Clap sur le Polar.

Aucun texte ne sera retourné. Les candidats certifient qu'ils sont les titulaires des droits d'auteurs des textes envoyés. Ils renoncent à réclamer des avantages financiers et/ou matériels liés à leurs utilisations par la ville de Dax. En aucun cas il ne sera versé de droits d'auteur aux candidats.

Les participants autorisent l'organisateur à diffuser leur nom et commune de résidence lors de la remise des prix. Conformément à la législation en vigueur, leur accord sera sollicité préalablement à cette diffusion. Les participants autorisent également l'utilisation et la publication des textes sur le site de la Ville de Dax et de la bibliothèque, ainsi que leur publication sur tout support municipal de communication. Aucune utilisation commerciale des œuvres ne sera faite.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. S'il souhaite exercer ce droit, il doit contacter la bibliothèque-ludothèque par mail : bibliotheque@dax.fr

Aucune information personnelle n'est collectée à l'insu du participant et n'est utilisée à des fins non prévues.

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20240712-20240711-2-DE
Date de télétransmission : 15/07/2024
Date de réception en préfecture : 15/07/2024

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du règlement. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat. Le présent règlement est disponible sur le site internet de la Ville de Dax et de la bibliothèque-ludothèque.

La responsabilité de la Ville de Dax ne saurait être mise en cause si, en raison d'un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté le concours devait être écourté, prorogé, modifié ou annulé.

ARTICLE 7 : PRIX

Pour récompenser **la meilleure production scolaire dans chaque catégorie d'âge**, 1 prix sera décerné par le jury (chèque cadeau chez un libraire d'une valeur de **100 €**). Soit 1 prix pour la catégorie 6-10 ans ; 1 prix pour la catégorie 11-15 ans et 1 prix pour la catégorie 16 ans et plus.

Pour récompenser les **3 meilleures productions de groupes** (2 à 3 personnes maximum) **dans les catégories d'âge 6-10 ans et 11-15 ans**, 3 prix seront décernés par le jury (1er prix : 1 chèque cadeau chez un libraire d'une valeur de **60 €** / 2ème prix : 1 chèque cadeau chez un libraire d'une valeur de **50 €** / 3ème prix : 1 chèque cadeau chez un libraire d'une valeur de **40 €**). Soit 3 prix pour la catégorie 6-10 ans et 3 prix pour la catégorie 11-15 ans.

✓ Pour récompenser les **3 meilleures productions individuelles dans chaque catégorie d'âge**, 3 prix seront décernés par le jury (1er prix : chèque cadeau chez un libraire d'une valeur de **50 €** / 2ème prix : chèque cadeau chez un libraire d'une valeur de **30 €** / 3ème prix : chèque cadeau chez un libraire d'une valeur de **20 €**). Soit 3 prix pour la catégorie 6-10 ans ; 3 prix pour la catégorie 11-15 ans et 3 prix pour la catégorie 16-20 ans et 3 prix pour la catégorie Adulte.

Les prix ne pourront être échangés ou remboursés, aucune contrepartie en espèces ne sera délivrée.

Les résultats et la remise des prix auront lieu pendant Clap sur le polar 2024. Les lauréats seront avertis par mail ou téléphone.

ARTICLE 8 : APPROBATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 11 juillet 2024.

Ce présent document est consultable sur le site www.dax.fr ou par mail sur simple demande la bibliothèque-ludothèque : bibliotheque@dax.fr

Mairie de Dax : Rue Saint-Pierre, 40100 Dax
Bibliothèque de Dax : rue Cazade, 40100 Dax

PARTIE À DÉCOUPER :

BULLETIN D'INSCRIPTION :

Titre de la nouvelle :

Nom et prénom du candidat :

Âge :

Nom et prénom du responsable légal si l'enfant est mineur :

J'autorise mon fils, ma fille à participer au concours d'écriture 2024

Adresse personnelle :

Téléphone :

Mail :

Pour les classes uniquement :

Établissement scolaire :

Nom et prénom de l'enseignant :

Niveaux :

Téléphone :

Mail :

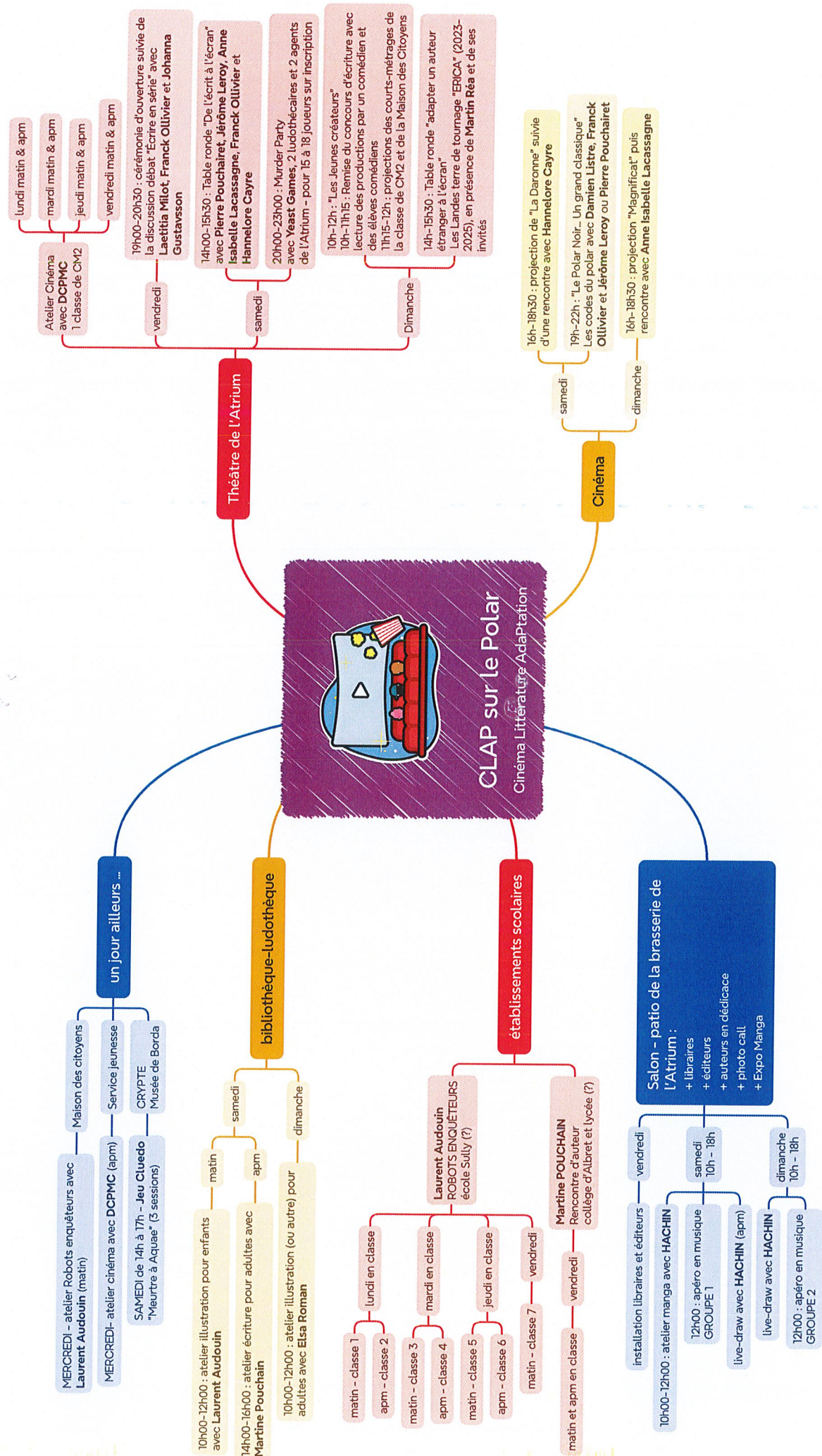
J'ai lu et j'accepte le règlement du concours d'écriture 2024

J'ai bien compris que mon texte sera en lice pour le Concours d'écriture 2024

Signature du candidat et du responsable légal pour les mineurs :

POUR PARTICIPER, C'EST FACILE :

- Lorsque j'ai rédigé mon texte, je remplis le bulletin d'inscription au dos
- Je le dépose avec mon œuvre à la bibliothèque-ludothèque municipale de Dax jusqu'au **23 septembre 2024** à minuit
- Je me rends à la remise des prix pendant le Clap sur le Polar



Accuse de réception en préfecture
N° de dossier : 2023-12-010
Date de réimpression : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024